

CURDIPHE

« L'IVOIRITÉ, OU L'ESPRIT DU
NOUVEAU CONTRAT SOCIAL DU
PRÉSIDENT H. K. BÉDIÉ¹ »

(EXTRAITS)

Préface et avant-propos

« **C**ontrairement à certaines opinions, la notion d'ivoirité n'est ni sectarisme étroit, ni expression d'une quelconque xénophobie ; elle est la synthèse parfaite de notre histoire, l'affirmation d'une manière d'être originale, bref, un concept fédérateur de nos différences. » (Saliou Touré², p. 12.) « L'ivoirité est ce lien essentiel qui se tisse au fil du temps entre notre pays et la manière dont chacun y vit et travaille, mais aussi un message de fraternité et de progrès pour réussir une intégration régionale économique profondément humaine. » (Benoît Sacanoud³, p. 16.)

De l'ivoirité

« Plusieurs faits, souligne toutefois le professeur J.-N. Loucou, ex-directeur de cabinet du Président Bédié, peuvent justifier l'inquiétude des Ivoiriens. C'est d'abord l'importance numérique des étrangers en Côte d'Ivoire [...] liée à un fort taux d'immigration et à une forte natalité [...]. Les étrangers [...] occupent une place prépondérante parfois hégémonique dans l'économie ivoirienne. Cette présence étrangère menace donc de rompre l'équilibre socio-économique du pays. En deuxième lieu, l'angoisse du comment peut-on être ivoirien, renvoie à

1. Actes du forum Curdiphe du 20 au 23 mars 1996, publiés sous la direction de Saliou Touré, in *Ethics*, revue de la Curdiphe, Presses universitaires d'Abidjan, 1996.

2. Professeur, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation technologique.

3. Enseignant, président de la Curdiphe.

la quête d'une identité culturelle nationale. [...] Enfin, le comment peut-on être ivoirien traduit la revendication politique d'être chez soi. [...] L'ivoirité est, selon nous, une exigence de souveraineté, d'identité, de créativité. Le peuple ivoirien doit d'abord affirmer sa souveraineté, son autorité face aux menaces de dépossession et d'assujettissement : qu'il s'agisse de l'immigration ou du pouvoir économique et politique. » (pp. 20-21.)

« Pour construire un "Nous", renchérit Niamkey Koffi⁴, il faut le distinguer d'un "Eux" [...] Il faut parvenir à établir la discrimination NOUS/EUX d'une manière qui soit compatible avec le pluralisme des nationalités. » (pp. 26-27.)

Le blanc manteau de l'ivoirité

« Rendre théoriquement compte de la catégorie unitaire des réalités culturelles de la nation ivoirienne exige la délimitation territoriale de son espace conceptuel. Le chef de l'État, Son Excellence Monsieur Henri Konan Bédié, délimite cet espace sous la figure affective d'une image métaphorique : "avoir de notre pays l'image d'une nation qui ait réussi une synthèse culturelle originale et féconde sous le blanc manteau de l'ivoirité". [...] L'image est belle et riche ; elle mérite qu'on s'y arrête quelques instants, écrit Benoît Sacanoud, le président de la Curdiphe. » (p. 37.) « Le manteau est visible, le blanc ivoire est visible ; il n'y a donc aucune difficulté à reconnaître l'Ivoirien s'il accepte de revêtir son blanc manteau de l'ivoirité. » (p. 38.)

« Le concept d'ivoirité n'est-il pas menacé de perdre son éclat blanc-ivoire en même temps que se spécifie ce qu'il doit effectivement signifier ? [...] Comme tout nouveau concept philosophique, le terme d'ivoirité a ses ambiguïtés. [...] l'ivoirité participe à sa duplicité constitutive : la duplication rend possible la duplicité, de même que la falsification. Mais on ne peut masquer indéfiniment le problème des faux billets en prétendant qu'il n'en existe pas de vrais. La question reste alors de savoir : comment distinguer le faux certificat de nationalité ivoirienne du vrai ? La fausse carte d'identité ivoirienne de la vraie ? Bref, est-on jamais sûr de l'objectivité des critères de conceptualisation de l'ivoirité ?

Il est vrai que la Côte d'Ivoire appartient à tous ceux qui y vivent [...] et que, cependant, il est nécessaire d'apprendre à distinguer les Ivoiriens

des non-Ivoiriens. Un homme est un homme. Oui, sans doute. Mais un Centrafricain n'est pas un Ivoirien et vice-versa. » (p. 39.)

« De ce point de vue, l'ivoirité apparaît comme un système [...] dont la cohérence même suppose la fermeture. Oui, fermeture... Fermeture et contrôle de nos frontières : veiller à l'intégrité de son territoire n'est pas de la xénophobie. L'identification de soi suppose naturellement la différenciation de l'autre et la démarcation postule, qu'on le veuille ou non, la discrimination. Il n'est pas possible d'être à la fois soi et l'autre. » (p. 40.)

« L'éléphant d'Afrique que la Côte d'Ivoire du Président Bédié ambitionne de devenir exige sa préservation et sa protection. » (p. 41.)

Les fondements socio-culturels de l'ivoirité

« L'ivoirité, précise Georges Niangoran-Bouah⁵, c'est l'ensemble des données socio-historiques, géographiques et linguistiques qui permettent de dire qu'un individu est citoyen de Côte d'Ivoire ou Ivoirien. Ce terme peut aussi désigner des habitudes de vie, c'est-à-dire la manière d'être et de se comporter des habitants de Côte d'Ivoire, et enfin, il peut aussi s'agir d'un étranger qui possède les manières ivoiriennes par cohabitation ou imitation.

L'individu qui revendique son ivoirité est supposé avoir pour pays la Côte d'Ivoire, né de parents ivoiriens appartenant à l'une des ethnies autochtones de la Côte d'Ivoire [...]. » (p. 46.)

Les critères d'appartenance à un pays

« 1) Être originaire du même pays, poursuit Niangoran-Bouah, c'est-à-dire descendre des mêmes ancêtres fondateurs des différentes provinces du pays.

2) Avoir comme langue, l'une des langues des cinq grands groupes ethnolinguistiques existant. Ce sont :

– le Twi des Akan ; le Madé-Tan des Malinké et Bambara ; le Mandéfou des Dan ; le Siénéfo ou Siénafo des GUR (Sénoufo, Lobi, Dagari) ; le Magwé des Krou.

4. Professeur de philosophie à l'université de Cocody.

5. Ethnosociologue, alors directeur du patrimoine culturel, ministère de la Culture.

3) Avoir les mêmes habitudes de vie (culture et civilisation).

4) Partager le même vécu socio-culturel (avoir le même chef et être soumis aux mêmes lois).

Tous ceux qui remplissent ces critères sont des Ivoiriens de souche. » (p. 48.)

Le pays, les autochtones

« Ce n'est pas être ségrégationniste que de vouloir mettre à nu ses vraies racines. Compte tenu des documents en notre possession, nous pouvons regrouper les ancêtres des Ivoiriens, ou Ivoiriens de souche, en deux groupes. Ce sont :

A. Les Autochtones à origine mythique.

Selon le tambour parleur, les mythes et les légendes ont souvent une part de vérité. À titre indicatif, nous ne mentionnons que quelques noms :

- 1) Les Sub-terriens (Ancêtres sortis de terre ou du trou)
 - les Dio ou Diola de Touba (Mandé)
 - les Brôkô de Bondoukou (GUR–Nafana)
 - les Koulango de Doumassi (GUR–Nafana)
- 2) Les Extra-terrestres (Ancêtres descendus ou venus du ciel)
 - les Klanho de Fakobly (Krou–Wé)
 - les Abès de Katimanso d'Abengourou (Akan)
 - les Assoko de Jacquville (Akan)

B. Les Autochtones sans origine mythique.

- les No ou Nosso (Krou)
- les Wan (Dan)
- les Toura (Dan)
- les Gagou (Dan)
- les Abèdjè (Akan)
- les Nkôkôdjè (Akan)
- les Agoua (Akan)
- les Brékégon (Ebrié Akan)
- les Abidji (Akan)
- les Mbatra (Krou)

- les Koukôlou ou Mamini (ancêtre des Dida-Krou)
- les Mamba ou Wamba (GUR–Sénoufo)

D'après ce tableau, le 10 mars 1893, au moment où la Côte d'Ivoire naissait, les ancêtres de tous les grands groupes ethniques étaient déjà en place ; ils viennent de nulle part d'autre que du sol, de l'eau et de l'espace aérien de leur pays d'aujourd'hui. » (p. 50.)